canadiennes, on a constaté que l'excédent de la balance commerciale avec les États-Unis s'élevait à 9.7 milliards de \$US en 1982, soit une augmentation considérable par rapport à 0.6 milliard de \$US en 1979 (tableau 21.7). La forte augmentation de l'excédent commercial était attribuable surtout à la diminution de 14.6 % des importations provenant des États-Unis en 1982.

21.5.5 Statistiques et définitions

Les statistiques du commerce extérieur du Canada sont établies d'après les documents administratifs recueillis par les bureaux des douanes aux ports d'entrée du Canada. La Loi sur les douanes stipule que chaque fois que des marchandises sont importées au Canada ou exportées du Canada, l'importateur ou l'exportateur doit soumettre aux douanes un document donnant la description de la marchandise et le détail de la transaction pour les besoins de l'administration douanière. C'est donc dire que la méthode de calcul des statistiques du commerce extérieur est déterminée et limitée dans une certaine mesure par le règlement et la procédure des douanes.

Les statistiques sur le commerce de l'électricité et sur les exportations de pétrole brut et de gaz naturel

sont recueillies par Statistique Canada.

Les concepts et définitions utilisés pour la production des statistiques sur le commerce extérieur sont explicités dans le Sommaire du commerce extérieur, n° 65-001 au catalogue de Statistique Canada. On y trouve notamment ce qui suit:

Système commercial. Les statistiques canadiennes sont totalisées selon le système commercial général. Ainsi, les importations comprennent tous les biens qui ont franchi les limites géographiques du Canada, qu'ils soient passés par les douanes pour être utilisés immédiatement au Canada ou qu'ils aient été entreposés en douane. Les exportations nationales comprennent les biens cultivés, extraits ou fabriqués au Canada (y compris les biens d'origine étrangère qui ont été transformés au Canada). Les réexportations sont des exportations de biens d'origine étrangère qui n'ont pas été transformés matériellement au Canada (y compris les biens retirés des entrepôts de douane en vue de l'exportation).

Champ d'observation. Le commerce de marchandises ne comprend que les biens dont le passage d'un côté à l'autre de la frontière canadienne augmente ou diminue le stock des ressources matérielles du Canada.

Évaluation. En théorie, les valeurs des exportations doivent refléter le prix de vente f.o.b. (franco à bord) au lieu de production (terrain minier ou usine). Les frais de transport et autres frais du lieu de production aux ports d'exportation doivent être pris en compte. En pratique, les valeurs enregistrées pour certaines transactions d'exportation comprennent les frais de transport aux ports d'exportation ou aux destinations finales. Les valeurs à l'exportation des produits automobiles reflètent le prix du transfert entre compagnies.

Les valeurs enregistrées pour les importations doivent être établies selon le prix de vente f.o.b. au

lieu de production (terrain minier ou usine) dans le pays d'exportation. Des mesures sont prises pour que l'on respecte cette exigence dans le cas des livraisons à l'importation ayant chacune une valeur de \$100,000 ou plus. Mais ces mesures ne sont pas appliquées aux livraisons à l'importation ayant chacune une valeur de moins de \$100,000 et pouvant donc englober les frais de transport et d'autres frais. Les valeurs enregistrées relativement aux transactions à l'importation entre sociétés affiliées et dont la valeur dans chaque cas est inférieure à \$100,000 reflètent les justes valeurs marchandes, les valeurs des importations au prix de gros dans le pays d'exportation. Les valeurs des transactions à l'importation sont parfois réévaluées par les Douanes; les montants réévalués de telles transactions à l'importation sont enregistrés si chaque valeur est inférieure à \$100,000. Ce genre de réévaluation se produit toutefois rarement. Les importations de produits automobiles en provenance des États-Unis sont enregistrées selon les valeurs établies en fonction du prix du transfert entre compagnies.

Attribution des partenaires commerciaux. Les importations sont attribuées au pays de première consignation directe des biens au Canada, que ce soit ou non le pays d'origine. On déroge à cette règle dans le cas des biens provenant de l'Amérique centrale ou de l'Amérique du Sud et expédiés au Canada à partir des États-Unis; de telles importations sont portées au

crédit du pays d'origine.

Les exportations sont attribuées au pays de dernière destination connue au moment de l'exportation. (De nombreux produits primaires sont expédiés vers des points d'entreposage, notamment en Europe, en vue de leur réexportation; la destination ultime de ces produits est inconnue lorsqu'ils quittent le Canada.) La classification des pays utilisée par Statistique Canada a été conçue aux fins de la géographie économique et ne reflète donc pas l'opinion du gouvernement fédéral relativement aux questions de reconnaissance, de souveraineté ou de compétence en matière internationale.

Conciliation. A cause des différences qui existent au niveau des concepts et des méthodes de collecte, les statistiques sur le commerce du Canada correspondent rarement aux statistiques équivalentes de ses partenaires commerciaux. Les différences conceptuelles se retrouvent particulièrement dans le traitement statistique de catégories spéciales de commerce comme les fournitures militaires, les dons de produits financés par le gouvernement, les livraisons par la poste et par les messageries, les achats des touristes, le commerce de ravitaillement, dans la définition des zones territoriales, et dans le système de ventilation du commerce par pays. Les différences dans les méthodes de collecte donnent lieu à des écarts au niveau de l'évaluation, étant donné que la valeur du commerce peut être établie selon la valeur douanière, la valeur de la transaction, ou la juste valeur marchande compte tenu ou non des frais de transport; elles peuvent donner lieu également à des écarts au niveau de la période